

Journal de la Nouvelle-Orléans

BUREAUX : rue de Chartres No 73, NOUVELLE-ORLEANS DIMANCHE MATIN, 4 FEVRIER 1883. Entre les rues Bienville et Cont

FEUILLETON.

Commandé le 26 Janvier.

LA SAINT-NICOLAS

Par André Theuriot.

Il était une fois un grand vieillard, nommé Nicolas, qui avait été très riche, mais qui s'était ruiné en voulant trop faire le bien. Il avait une petite fille nommée Catherine, qui était sa seule consolation. Un jour, le vieillard se leva de son lit, et dit à sa fille : « Catherine, prépare-moi un grand repas, car ce soir, c'est la nuit de la Saint-Nicolas. » Catherine se mit à travailler, et elle prépara un grand repas, avec du bœuf, du porc, du poulet, et du poisson. Le vieillard se leva, et dit à sa fille : « Catherine, apporte-moi le repas, car le bon saint Nicolas va venir, et il va te donner quelque chose de bon. » Catherine se mit à apporter le repas, et elle dit au vieillard : « Papa, voilà ton repas, mais il n'y a rien de bon. » Le vieillard se leva, et dit à sa fille : « Catherine, apporte-moi quelque chose de bon, car le bon saint Nicolas va venir, et il va te donner quelque chose de bon. » Catherine se mit à travailler, et elle prépara un grand repas, avec du bœuf, du porc, du poulet, et du poisson. Le vieillard se leva, et dit à sa fille : « Catherine, apporte-moi le repas, car le bon saint Nicolas va venir, et il va te donner quelque chose de bon. » Catherine se mit à apporter le repas, et elle dit au vieillard : « Papa, voilà ton repas, mais il n'y a rien de bon. »

PROCLAMATION

ROI DU CARNAVAL

PRO BONO PUBLICO.

LE 22 JANVIER 1883.

En vertu de ce que le Prince du Carnaval a été élu Roi du Carnaval, il a l'honneur de proclamer ce qui suit :
I. Le Roi du Carnaval est élu pour une durée de trois jours, à savoir le mardi, le mercredi et le jeudi.
II. Le Roi du Carnaval est élu par le peuple de la Nouvelle-Orléans.
III. Le Roi du Carnaval est élu par le vote public, et le vote est secret.
IV. Le Roi du Carnaval est élu par le vote public, et le vote est secret.

MARDI-GRAS.

LE SIXIEME JOUR DE FEVRIER 1883.

Le sixième jour de février 1883, le Roi du Carnaval a l'honneur de proclamer ce qui suit :
I. Le Roi du Carnaval est élu pour une durée de trois jours, à savoir le mardi, le mercredi et le jeudi.
II. Le Roi du Carnaval est élu par le peuple de la Nouvelle-Orléans.
III. Le Roi du Carnaval est élu par le vote public, et le vote est secret.

EDIT LXIII.

PAR ORDRE DU ROI.

Le Roi du Carnaval a l'honneur de proclamer ce qui suit :
I. Le Roi du Carnaval est élu pour une durée de trois jours, à savoir le mardi, le mercredi et le jeudi.
II. Le Roi du Carnaval est élu par le peuple de la Nouvelle-Orléans.
III. Le Roi du Carnaval est élu par le vote public, et le vote est secret.

COMPAGNIE D'ASSURANCES TONTINA DE LA NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances des POMPIERS de la Nouvelle-Orléans.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la NILE-ORLEANS.

Capital payé en espèces...
Capital payé en actions...
Capital payé en obligations...

VERMIFUGE LE ROY
En Liquidé et en Pilules

VERMIFUGE LE ROY
En Liquidé et en Pilules

VERMIFUGE LE ROY
En Liquidé et en Pilules

VERMIFUGE LE ROY
En Liquidé et en Pilules